



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

Compte rendu de réunion
15 mars 2023

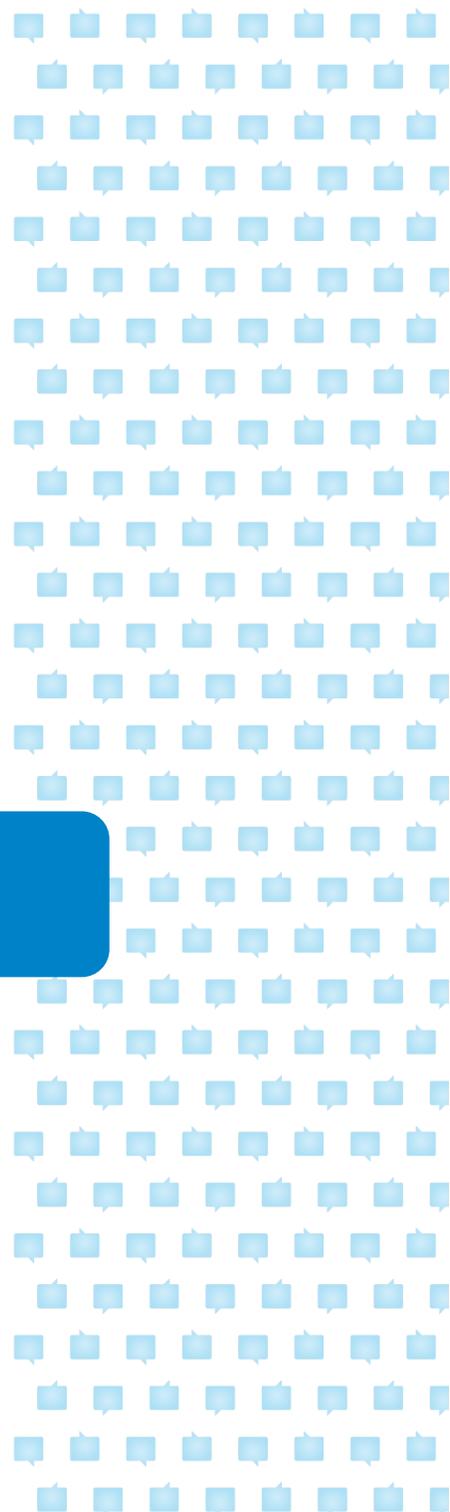
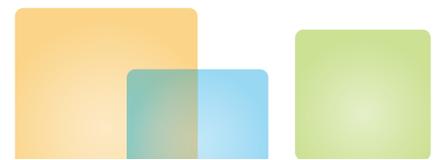


TABLE DES MATIÈRES

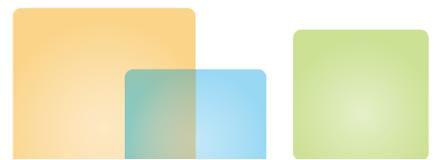
1.	Accueil des membres.....	1
2.	Adoption de l'ordre du jour.....	1
3.	Liste des membres du comité (ajout).....	1
4.	Validation du dernier compte rendu.....	1
5.	Publication dans le journal Le Contact.....	2
6.	Validation du rapport annuel 2022.....	2
7.	Approbation du calendrier annuel 2023.....	2
8.	Action de suivi.....	2
8.1	Différence de coût entre un camion ordinaire et un camion au GN.....	2
9.	Travaux en cours et à venir.....	3
10.	Travaux usine de GNR.....	4
11.	Travaux usine de biométhanisation.....	5
12.	Redevances sur l'enfouissement.....	7
13.	Bilan de gestion des matières résiduelles.....	9
14.	Registre des plaintes.....	11
15.	Divers et prochaines réunions.....	11



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations du LET de Sainte-Sophie souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2023. Il explique qu'il chapeautera toutes les rencontres du comité en 2023. Puis, il présente son équipe présente à la rencontre, soit Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement, et M. Daniel Camara, ingénieur régional.

Un membre du comité explique qu'un invité l'accompagne. M. Alex Craft, animateur de la rencontre, propose qu'un nouveau point soit ajouté à l'ordre du jour, soit la validation de la liste des membres.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption. Il propose d'ajouter un nouveau point, soit la validation de la liste des membres.

Un membre du comité demande un autre ajout à l'ordre du jour, soit le sujet d'une porte ouverte pour le public en 2023.

Les deux demandes d'ajouts sont acceptées par le comité. L'ordre du jour modifié est adopté et figure à l'annexe 2.

3. LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ (AJOUT)

M. Craft passe en revue la liste des membres. Pour les personnes absentes à la rencontre, le comité aura la tâche de confirmer si des relances devront être faites.

Un membre du comité fait la demande que des changements soient faits à la liste de représentation de l'organisation qu'elle représente.

La demande de changement est acceptée par le comité.

Action de suivi :

- Effectuer les changements dans la liste de destinataires à la suite des changements apportés à la représentation.

4. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la dernière rencontre est validé par les membres.

5. PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Desnoyers indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par la présidente du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*. Comme la rencontre du mois de décembre 2022 avait précédé la publication du journal Le Contact, la publication de décembre est également présentée.

6. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

M. Craft informe le comité que le rapport annuel leur sera envoyé par courriel pour validation lorsqu'il sera finalisé. Les membres auront deux semaines pour faire parvenir leur commentaire.

Puis, il rappelle qu'un projet de communiqué de presse sera préparé par Transfert une fois le rapport validé. Ce projet de communiqué sera validé et signé par la présidente du Comité, afin de diffuser le rapport auprès du milieu.

Action de suivi :

- Transmettre le rapport annuel 2022 aux membres du comité une fois finalisé.

7. APPROBATION DU CALENDRIER ANNUEL 2023

M. Craft présente le calendrier thématique annuel. Il souligne les nouveautés pour cette année, dont le déplacement de la visite de site en juin plutôt qu'en septembre.

M. Desnoyers explique que la visite de site sera plus propice en juin, car la séquence de travaux en cours à cette période sera d'intérêt pour le comité. La formule de visite sera changée. La rencontre se fera entièrement dans l'autobus. Cela donnera plus de temps pour faire la visite et permettra d'inclure la visite de l'usine de traitement des eaux.

M. Craft demande si les membres souhaitent ajouter des sujets au calendrier 2023.

Le calendrier annuel est validé tel quel par les membres.

8. ACTION DE SUIVI

8.1 DIFFÉRENCE DE COÛT ENTRE UN CAMION ORDINAIRE ET UN CAMION AU GN

M. Desnoyers explique qu'en prenant pour exemple un camion commun à chargement arrière au diesel, le coût d'achat est de +- 370 000\$. En comparaison, convertir un camion de base en camion au gaz naturel (GN) le coût d'achat sera de +- 430 000\$, pour une différence de coût de 60 000\$.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le Club récréatif et équestre des Laurentides (CREL) et Énergir ont été mis en relation ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est le cas. Une personne du CREL siégeant au comité confirme qu'Énergir a communiqué avec eux.
<i>Est-ce que WM prévoit acheter des camions au GN ?</i>	M. Desnoyers confirme que l'ensemble de la flotte du complexe environnemental sera converti au GN d'ici les dix prochaines années.

9. TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

M. Camara présente le suivi des travaux effectués en 2022:

- Les travaux ont commencé en début janvier sur la deuxième cellule de la phase 6 qui aura une superficie de 4.4 ha.
- Les travaux d'excavation de cette cellule d'une profondeur de 2,5m, qui sont en cours de janvier à avril 2023, impliquent de devoir gérer l'argile excavée. L'an passé, celle de la cellule 1 avait dû être disposée hors site, mais pour la cellule 2, un endroit est prévu sur le terrain pour la disposer pour les deux prochaines années.
 - M. Desnoyers précise que la dénivellation de la zone 6 est telle que plus les cellules seront proches de la 1^{re} rue, moins elles seront creuses. Donc, la quantité d'argile à extraire diminuera au fil de l'aménagement des cellules.
- M. Camara explique que les travaux se poursuivent pour finaliser et végétaliser la berme ouest et nord avec des voyages fréquents de camions pour y déposer du matériel. Une pente de 10% doit être respectée. La météo occasionne un défi pour la réalisation des travaux.
- Les travaux de préparation des chemins et des rampes pour les chevaux sont en cours.

Puis, il présente les travaux à venir en 2023 :

- Préparation et imperméabilisation du fonds de la cellule incluant l'installation des cinq couches de membranes (mai à octobre 2023).
- Du gazon et des arbres seront plantés dans le cadre des travaux de la berme ouest et nord.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pour les dernières cellules de la phase 6 emmenagées près de la 1^{re} rue, à quelle profondeur est le roc ?</i>	<p>M. Camara explique que l'excavation s'arrête à la couche d'argile avant d'arriver au roc.</p> <p>M. Desnoyers ajoute que ces dernières cellules ne seront pas très creuses. Les premiers déchets seront presque au niveau du terrain. Un suivi sera fait sur la profondeur de ces cellules.</p>

Actions de suivi :

- Revenir au comité sur la profondeur des dernières cellules de la zone 6.

10. TRAVAUX USINE DE GNR

M. Desnoyers explique l'état d'avancement du projet d'usine de gaz naturel renouvelable (GNR). Le poste des citoyens (pour le déchargement de matières résiduelles par des particuliers) et l'écocentre seront déplacés temporairement au nord de la zone 1 à la fin du mois de mai. Les solutions de déménagement à long terme de ces infrastructures sont toujours en cours d'analyse. Il rappelle que dans la séquence prévue des travaux, la nouvelle usine sera aménagée où se situe l'ancien stationnement. L'asphaltage du nouveau stationnement sera complété ce qui permettra de débiter les travaux de l'usine à l'ancien stationnement à la fin du mois de juin. Les travaux d'installations des pieux seront commencés avant la prochaine réunion.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP ou le ministère) est toujours en cours d'analyse des documents pour le certificat d'autorisation (CA) qui est attendu pour le mois de mai.

M. Desnoyers présente des images d'une usine de GNR aux États-Unis appartenant à WM, pour donner une idée des installations. Il précise que l'usine sur le site de Sainte-Sophie sera un peu différente pour être adaptée au climat québécois.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'écocentre est ouvert actuellement ?</i>	M. Desnoyers explique qu'il est seulement ouvert pendant la période estivale, soit à partir du mois d'avril. Le poste de citoyen et l'écocentre seront déplacés temporairement près de la balance en vue de la période estivale pendant qu'une solution permanente soit déterminé.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'écocentre est opéré par WM ?</i>	M. Desnoyers répond que WM Fourni seulement l'emplacement et que les opérations de l'écocentre sont assurées par une autre organisation, qui agit pour le compte de la MRC Un membre du comité précise qu'une organisation à but non lucratif est responsable de la gestion de l'écocentre.
<i>Est-ce que les probabilités que les premiers travaux de l'usine de GNR soient visibles lors de la prochaine rencontre sont élevées?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.

11. TRAVAUX USINE DE BIOMÉTHANISATION

M. Desnoyers explique que le projet d'usine de biométhanisation est un projet parallèle et distinct de l'usine de GNR. Quoique complémentaire, chacune pourrait opérer de manière indépendante sans existence de l'autre. Le biogaz pourra être acheminé vers l'usine de GNR pour produire du GNR.

L'usine de biométhanisation est encore à l'étape de la planche à dessin. Plus de 30% du plan d'ingénierie de l'usine est complété, qui est suffisant pour la demande CA qui est prévu pour juin 2023. Dans l'étape de conception, l'optimisation et la réutilisation des eaux de procédés sont aussi en cours d'analyse. Le début de la construction de l'usine est prévu à la fin de 2024.

Un procédé nommé « e-CORE » est prévu pour l'usine, permettant de digérer de façon accélérée la matière organique en captant les biogaz. Dans le processus, une boue est générée qui peut être utilisée pour l'épandage agricole si la concentration en matière organique est suffisante.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le défi lié à la gestion des eaux des usines est de raccorder celles-ci au système de traitement des eaux ou de gérer les nouveaux contaminants qu'elles génèrent ?</i>	M. Desnoyers explique que les deux représentent un défi. Les eaux générées par l'usine de biométhanisation devront être acheminées jusqu'à l'usine de traitement. Elles devront aussi être considérées en termes de traitement et de capacité de l'usine de traitement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'un retour peut être fait sur les différents types de lixiviat?</i>	M. Camara explique que l'usine aura un apport en eau chargée supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Cette charge devra être diminuée ce qui va nécessiter d'augmenter les capacités de l'usine de traitement. L'agrandissement de l'usine de traitement des eaux sera donc pour des raisons de capacité.
<i>Est-ce que de nouvelles odeurs pourraient être produites par cette usine ?</i>	M. Desnoyers explique que l'usine sera fermée. Si des odeurs étaient perceptibles à l'intérieur, elles ne devraient pas être perceptibles de l'extérieur, bien qu'un risque soit toujours présent.
<i>Est-ce qu'un andain sera présent à l'extérieur?</i>	M. Desnoyers répond que non.
<i>Est-ce que des contrats sont déjà en cours de négociation ou sont déjà signés pour fournir de la matière à l'usine ?</i>	M. Desnoyers explique que tant que l'usine ne sera pas terminée, aucun contrat ne sera signé. Néanmoins, une étude de marché est en cours. Les commerces comme les restaurants et les épiceries produisent beaucoup de matières compostables dont le marché n'est pas encore développé. Ce marché est donc une cible pour l'usine de biométhanisation. Le marché des bacs bruns n'est pas une cible.
<i>Est-ce que la population est informée de ce projet ?</i>	M. Desnoyers précise que c'est un projet qui commence à se faire connaître. Ce n'est qu'une question de temps avant que l'information se mette à circuler rapidement, car l'intérêt est présent.
<i>Est-ce que la décision de construire une usine de biométhanisation s'explique principalement comme une décision de marché, ou est-ce pour réduire la production de déchets ?</i>	M. Desnoyers explique que les deux ont contribué à la décision. Le choix de privilégier actuellement la matière commerciale repose quant à elle sur le fait qu'elle est plus homogène (et donc avec moins de contaminants) et que les gisements sont plus concentrés.
<i>Dans le contexte que plusieurs projets de biométhanisation ont été annulés dernièrement, est-ce un enjeu pour WM ?</i>	M. Desnoyers explique que WM possède un avantage parce qu'elle détient sa propre technologie et expertise en la matière. Il précise que ceux qui vont faire l'installation à Sainte-Sophie sont les experts de ce département qui se sont occupés de l'installation de cette technologie sur d'autres sites de WM.
<i>Est-ce possible de tenir le comité informé lors de l'obtention des CA pour l'usine de GNR ou de biométhanisation ?</i>	M. Desnoyers confirme que le comité sera tenu informé.

Actions de suivi :

- Informer le comité lors de l'obtention des CA pour l'usine de GNR et l'usine de biométhanisation.

12. REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

M. Desnoyers rappelle que chaque lieu d'enfouissement technique au Québec est tenu de verser des redevances pour chaque tonne enfouie (montant fixé par le ministère). Cette obligation réglementaire vise à réduire les quantités de matières résiduelles éliminées et rendre les filières de valorisation plus compétitives.

Plus précisément, les redevances permettent notamment de financer :

- La préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion de matières résiduelles.
- Le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), qui vise à soutenir financièrement la mise en place d'infrastructures et l'achat d'équipements de collecte.

Tous les exploitants doivent percevoir les redevances pour chaque tonne reçue au site. Chaque quart, le montant perçu de la redevance par le site récepteur doit être versé au ministère. Les redevances sont ensuite redistribuées par prorata selon la performance des municipalités en matière de récupération et valorisation. Les revenus perçus sont versés au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

La redevance a été augmentée de près de 7\$ la tonne pour maintenant s'établir à 30\$. Elle est indexée annuellement de 2\$. Le ministère a fait ce changement pour créer un fort incitatif à détourner les matières de l'enfouissement. Il a aussi ajouté une redevance de 10\$ la tonne soit du 1/3 de la redevance sur les déchets, pour les matériaux de recouvrement journalier alternatif (MRJA) comme les briques, et les copeaux de bois. Les sols contaminés sont exclus pour le moment, la redevance prévue de 10\$ la tonne ayant été reportées à janvier 2024. Ces redevances auront pour but de créer un incitatif pour que les sols contaminés soient acheminés dans les centres de traitement.

Mme Caillaud précise qu'un changement a été apporté par rapport aux sites de transbordement. Maintenant, ils collectent la redevance et celle-ci n'est plus perçue en au niveau des LET.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les fonds de fermeture prévus pour le site seront touchés par ces nouvelles redevances ?</i>	M. Desnoyers explique que ces fonds sont complètement distincts et qu'ils n'ont pas de lien l'un envers l'autre.
<i>Est-ce que les opérations de l'usine de GNR et de biométhanisation feront en sorte que WM continuera à œuvrer à Sainte-Sophie au-delà de la réception de déchets au site ?</i>	M. Desnoyers répond que ces deux usines seront encore présentes lors de la fin de réception des déchets au site. Seule la durée de vie prévue de l'usine de GNR est tributaire à la génération du biogaz par le site. Puisque les statistiques démontrent que le biogaz d'un LET est généré jusqu'à 30 ans après le dernier déchet enfoui et que le site est prévu recevoir des déchets pour encore les 20 prochaines années, alors l'usine devrait être en service pour au moins les 50 prochaines années.
<i>Est-ce que le biogaz généré sera suffisant pour alimenter l'usine de biométhanisation pendant cette période de 50 ans?</i>	M. Desnoyers confirme que le biogaz serait en quantité suffisante pour l'alimenter pour la même période.
<i>Quelles sont les quantités d'eau qui seront générées par les usines de GNR et de biométhanisation ?</i>	<p>M. Desnoyers répond que l'usine de GNR ne génère pas d'eau. Pour l'usine de biométhanisation, des vérifications internes devront être faites afin de pouvoir fournir les chiffres. Afin de donner une idée sur la magnitude, le site de Sainte-Sophie reçoit un million de tonnes de déchets annuellement et la capacité de l'usine de biométhanisation est de 50 000 tonnes. L'usine de traitement d'eau devra être agrandie. La capacité souhaitée de l'agrandissement reste à confirmer.</p> <p>Mme Caillaud ajoute que les déchets déposés en cellules sont exposés aux précipitations qui contribuent à la génération de lixiviat. Ce ne sera pas le cas avec l'usine de biométhanisation puisqu'elle est fermée.</p>
<i>Quel est le lien entre les redevances et les sites de transbordement ?</i>	Mme Caillaud explique que, dans le contexte que les sites de transbordement réceptionnent et renvoient les déchets, obtenir des informations de ces installations permet au ministère d'avoir une meilleure traçabilité.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a des enjeux avec la prise des données ?</i>	<p>Mme Caillaud explique que les données recueillies par le passage à la pesée permettent d'établir assez clairement les matières entrées et donc les redevances associées. Des rapports sont réconciliés et envoyés au ministère.</p> <p>M. Desnoyers ajoute que les chiffres que les villes fournissent doivent concorder avec les chiffres de réceptions au site. Le ministère fait un suivi très serré des données pour s'assurer une concordance et cohérence. Cela explique d'ailleurs les nouvelles mesures qui renforcent les incitatifs afin d'améliorer la traçabilité.</p>

Action de suivi :

- Revenir sur l'impact de la génération d'eau par l'usine de biométhanisation sur la capacité de l'usine de traitement de l'eau.

13. BILAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mme Caillaud présente les données du bilan de gestion des matières résiduelles récemment publié. Elle explique que le bilan de gestion des matières résiduelles est fait par RECYC-QUÉBEC depuis 20 ans. Ce bilan résulte d'une enquête menée sur plus de 800 installations. Le dernier bilan complet est basé sur les données de 2018. Le bilan actuel de 2023 est fait à partir des données de 2021 et repose sur sept bilans tandis que quatre sont encore en production.

Cette présentation se limite au sujet de l'élimination des déchets. Les conclusions les plus pertinentes sont :

- Le nombre de lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LECD) est en forte diminution
- Le nombre de LET est stable à travers les années avec une variation de -1 site depuis 2018.
 - Le tonnage a augmenté de 8% depuis 2018 lorsque les boues sont exclues.
 - Les LET et lieux d'enfouissement en tranchée (LEET) ont augmenté de plus de 10%, tandis que les LECD ont diminué.
- 93% du volume total d'élimination sont destinés aux sites d'enfouissement.
- La quantité de déchets éliminés est de 716 kilos par habitant, ce qui est supérieur à l'objectif de 525 kilos par habitant pour 2023.

- La comparaison d'un bac typique de matières résiduelles (appelée « caractérisation du bac éliminée » dans le rapport ministérielle) de 2019-2020 avec celui de 2011-2012 permet les observations suivantes:
 - Une forte diminution de la matière organique
 - Une diminution légère des matières recyclables
 - La contribution des industries, commerces et institutions (ICI) est en forte hausse
- Une hausse des résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD)
 - Le bois est en forte hausse
- Forte hausse de ce qui est « autre » soit encombrant, textile, résidus domestiques dangereux (RDD)...

Mme Caillaud ajoute que, pour les RDD, une importante sensibilisation est faite auprès des chauffeurs à savoir que les LET n'ont pas le droit de toucher ou recevoir ces produits.

Le matériel de recouvrement reçu au site de Sainte-Sophie est en augmentation de 2% entre 2021 et 2018. Le ratio de recouvrement alternatif s'est stabilisé entre 52% et 49%.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-il possible que les boues soient exclues du calcul dans la mesure où le citoyen ne peut pas réduire sa consommation de boue ?</i>	Mme Caillaud explique que différents types de boues existent, notamment les boues municipales, le récurage des égouts, des systèmes d'eau pluviale, d'industries de pâtes et papiers. Tous ces types se trouvent exclus du calcul.
<i>Quand aura lieu la publication du prochain bilan ?</i>	M. Desnoyers explique que le bilan est aux deux ans. RECYC-QUÉBEC a fait des caractérisations la semaine passée donc le travail de collecte de données est en continu.
<i>Est-ce que le ratio se maintient dans le contexte des efforts mis pour améliorer le compost et le recyclage ?</i>	M. Desnoyers précise que les données témoignent d'une diminution de déchets par habitant, mais l'augmentation du nombre d'habitants contribue à un bilan total en augmentation. Mme Caillaud ajoute que lorsque les données sur la collecte sélective sont analysées, la situation s'améliore avec 62% des matières qui sont récupérées et revendues et 38% qui sont éliminées. Une amélioration dans les centres de tri contribuerait à une meilleure performance du recyclage.
<i>Dans le contexte que de nombreuses matières mises au recyclage à Lachute étaient retournées dans le LET de Sainte-Sophie, est-ce que le bilan du recyclage s'améliore ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. Lorsque le recyclage est bien effectué à la source, une amélioration de l'efficacité en résulte. L'éducation qui a été faite pour mieux sensibiliser les gens à la source a été bénéfique.

14. REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers mentionne qu'il n'y a pas eu de signalement depuis la dernière rencontre.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que des efforts supplémentaires ont été faits à Mirabel pour limiter l'utilisation du chemin Ste-Marguerite par les camions?</i>	M. Desnoyers confirme que de nombreuses pancartes ont été mises et des rappels constants ont été faits.

15. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

Porte ouverte au public (ajouté à l'ordre du jour en point divers)

Un membre du comité explique que des demandes ont été faites par la population pour organiser une porte ouverte pour le public.

M. Desnoyers explique que c'est une possibilité qui peut prendre plusieurs formes. Dans le cas d'un petit groupe, la porte ouverte pourrait être organisée pour eux. Dans le cas d'un grand groupe, WM est ouvert à en organiser une pour le public.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'aimerais souligner la présence d'une clôture en saule sur le site de Sainte-Sophie.</i>	M. Desnoyers précise que l'intégration de projets environnementaux sur la propriété est favorisée.
<i>Est-ce que le site de Sainte-Sophie possède un balai de rue pour nettoyer les accumulations de boues qui se sont produites ?</i>	M. Desnoyers explique que WM n'en possède pas à Sainte-Sophie. Plutôt il est sous-traité au besoin. WM possède un camion à eau pour la période estivale.

Action de suivi :

- Revenir au comité sur la demande formulée de tenir une porte ouverte en 2023
- Revenir au comité pour l'entretien des routes relativement à la présence de boues en provenance du site.

Prochaine réunion

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et mentionne que la prochaine réunion aura lieu le 15 juin 2023 à 18h30, rencontre qui se fera entièrement dans l'autobus en raison de la visite de site. Puis, il invite les membres à communiquer avec lui pour faire ajouter un sujet à une rencontre du comité.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 11.

Nicolas Lavoie, responsable du compte rendu